

AVIS DE MISE A DISPOSITION

Modification (simplifiée) n°1 du PLU d'Evires (Fillière)

Changement des modalités de mise à disposition du dossier

Par arrêté A-2021-02 du 18 mars 2021, la Présidente de la Communauté d'agglomération dénommée « Grand Anancy » a prescrit la modification (simplifiée) n°1 du PLU d'Evires, Commune de Fillière. L'objet de cette modification simplifiée est de rectifier des erreurs matérielles portant notamment sur l'écriture du règlement en zone N relative aux secteurs naturels d'équipements publics et d'intérêt collectif et sur l'écriture des prescriptions réglementaires sur les réseaux pour une meilleure cohérence avec les dispositions des annexes sanitaires eaux usées et eaux pluviales.

Par délibération du 25 mars 2021, le Conseil communautaire du Grand Anancy a fixé les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification (simplifiée) n°1 du PLU d'Evires.

Cette mise à disposition prévue initialement du lundi 10 mai 2021 au jeudi 10 juin 2021 pour une durée de 32 jours est repoussée du **mercredi 30 juin 2021 au vendredi 30 juillet 2021** pour une durée de 31 jours (voir délibération rectificative du 6 mai 2021).

Pendant la durée de la mise à disposition du dossier, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- **Mairie déléguée d'Evires**, 1 place de la mairie, Evires, 74570 Fillière
 - o Mardi de 9h00 à 12h00
 - o Mercredi de 14h00 à 17h00
 - o Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

- **Mairie de Fillière**, 300 rue des Fleuries, Thorens-Glières, 74570 Fillière
 - o Lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
 - o Mardi de 15h00 à 19h00
 - o Mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
 - o Jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00
 - o Samedi de 9h00 à 12h00

- **Au siège du Grand Anancy**, 46, avenue des Îles – BP90270 – 74007 Annecy Cedex
 - o Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30

Pendant la durée de mise à disposition du public, le dossier peut également être consulté et téléchargé depuis le site internet du Grand Anancy, (www.grandanecy.fr, rubrique Aménagement du territoire, section plan local d'urbanisme) ou à défaut sur celui de la Commune de Fillière (www.commune-filliere.fr).

Il sera également possible pour le public de faire connaître ses observations et propositions :

- par courrier : à l'attention de Mme la Présidente, Grand Anancy, 46 avenue des Îles, BP 90270, 74007 Annecy cedex, avec pour objet « Modification simplifiée n° 1 du PLU d'Evires »,
- par mail à : modificationplu.evires@grandanecy.fr

Les pièces jointes éventuelles ne devront pas dépasser la taille totale de 5 Mo.

A cet effet, un poste informatique avec un accès internet gratuit au site internet du Grand Anancy est mis à disposition du public au Grand Anancy, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

A l'issue de cette mise à disposition, le conseil communautaire du Grand Anancy sera amené à tirer le bilan et à se prononcer sur l'approbation de cette modification (simplifiée) n°1 du PLU d'Evires.

La Présidente de la Communauté d'agglomération du Grand Anancy.